

Vous souhaitez faire des économies d'énergie ? Produire de l'énergie décarbonée ?

Vous déplacer et consommer de manière plus durable ? Contribuer à la qualité de vie sur le territoire prilléran ?

La Ville de Prilly vous offre de nombreuses aides financières afin de soutenir vos projets.

Comment faire votre demande de subvention ?

→ Vérifier les conditions d'octroi de la subvention pour votre projet sur www.prilly.ch/subventions

→ Remplir le formulaire de demande de subvention, le transmettre avec les justificatifs demandés à energie@prilly.ch ou durable@prilly.ch selon la thématique qui vous concerne

→ Vous pouvez également envoyer votre demande de subvention par poste à l'adresse en bas de page

De nombreuses informations complémentaires sont disponibles sur le site internet communal aux adresses www.prilly.ch/energie ou www.prilly.ch/durable.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone pour plus de détails concernant votre projet !

Ville de Prilly
Energie & Environnement
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly
energie@prilly.ch ou
durable@prilly.ch
T. +41 21 622 73 51



www.prilly.ch/subventions



Efficiency & sobriété

Renouvellement de l'enveloppe thermique → Murs, plancher, toiture, fenêtres, portes	70.- /m² de surface isolée
Bonus sur la rénovation complète de l'enveloppe → CECB réactualisé après travaux, au min. classe C pour l'efficacité de l'enveloppe	+ 50.- /m² de surface isolée
Bilan énergétique CECB PLUS	1'500.- max. sur la part des coûts non couverte par l'aide financière cantonale
Remplacement d'appareils électroménagers → Uniquement appareil référencé sur le site www.topten.ch	20 % (max. 400.-) sur le prix d'achat
Assistance à la maîtrise d'ouvrage en énergie → En cumul de la subvention cantonale	4'000.- Habitation individuelle 8'000.- Autres catégories

Les enfants de moins de 16 ans accompagnés par un parent peuvent profiter d'un abonnement général « Carte Junior » au prix de CHF 30.-
sbb.ch/fr/billets-offres/abonnements/enfants/carte-junior

Pour les conditions d'octroi détaillées de chaque subvention, merci de consulter www.prilly.ch/subventions

Énergies renouvelables

Capteurs solaires photovoltaïques → Bâtiments neufs et agrandis: seule la part supérieure aux exigences légales est éligible	300.- /kWc max. 9'000.-
Mise à disposition d'une toiture pour une communauté d'auto-consommation photovoltaïque → À partir de 250 m2	10'000.- forfaitaire. En remplacement de la subvention pour les capteurs photovoltaïques
Capteurs solaires thermiques	500.- /kWc ou forfait de 4'000.-
Pompe à chaleur → Remplacement d'un chauffage mazout, gaz ou électrique direct	1'500.- /kWth pour PAC sol/eau 500.- /kWth pour PAC air/eau
Raccordement au chauffage à distance	20 % (max. 9'000.-) sur la taxe de raccordement

Les retraités au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI peuvent obtenir une subvention de 50 % sur un abonnement Mobilis auprès du bureau d'aide sociale communale.
aide.sociale@prilly.ch
021 622 75 10

Mobilité

Vélo classique ou électrique, batterie, remorque vélo → Neuf ou d'occasion → Si achat réalisé chez un marchand de cycle agréé	20 % (max. 300.-) sur le prix d'achat +100.- de bonus si achat d'un vélo chez un marchand de cycle prilléran
Vélo cargo électrique → Neuf ou d'occasion → Si achat réalisé chez un marchand de cycle agréé	20 % (max. 1'000.-) sur le prix d'achat
Passeport vélo et Interrail → Passeport vélo pour les personnes munies d'un SwissPass → Abonnement Interrail jusqu'à un mois → Une demande par personne et par an	50 % sur le prix de l'abonnement
Abonnement Mobilis jeune et FlexiAbo → Abonnement Mobilis jeune pour les personnes de 18 à 25 ans en formation, 2 zones	50 % sur le prix de l'abonnement annuel
Abonnement demi-tarif jeune → Pour les personnes de 16 à 25 ans	50 % sur le prix de l'abonnement
Abonnement Mobility et carvelo2go	100.- de prise en charge
Électrification des parkings d'habitation collective	500.- par place pré-équipée en niveau C1 ou C2 (SIA 2060)

Plaques-Bandes communication



ÉNERGIE & MOBILITÉ

Subventions 2026
prilly.ch/energie

Nature en ville & espaces publics

Nichoirs, ruches, hôtels à insectes et composteurs

50% (max. 300.-) du prix d'achat

Haies vives

→ En remplacement d'une haie/bosquet/arbuste de type laurèle ou thuya

50% (max. 5'000.-) des coûts

Toitures végétalisées

→ Dans le cadre d'une rénovation

→ Conception selon norme SIA 312

40.- /m² (max. 10'000.-)

Arbres majeurs

→ Adaptés au réchauffement climatique

→ Hors plantations obligatoires et compensatoires

50% (max. 500.-/arbre et 5'000.-/parcelle) des coûts

Surfaces perméables

→ Conversion de surfaces imperméables en surfaces perméables

20.- /m² (max. 5'000.-)

Biotopes

→ Mare, étang, prairie fleurie, verger, bosquet, etc.

50% (max. 5'000.-) des coûts

Conseils biodiversité

→ Pour adhérer à la Charte des Jardins

300.- des coûts de la visite d'un-e spécialiste, emblème offert

Récupérateurs d'eau de pluie

50% (max. 5'000.-) des coûts

Élimination de nids de frelons asiatiques

→ Individu/nid à signaler sur la Plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique (frelonasiatique.ch)

80% (max. 500.-) des coûts

Réparation*

Mobilier

50% (max. 300.-) des coûts

Vélos

→ Une réparation par personne tous les 3 ans

50% (max. 200.-) des coûts

Électroménager, électronique

50% (max. 300.-) des coûts

Habits, chaussures et accessoires vestimentaires

50% (max. 100.-) des coûts

Téléphones portables

50% (max. 100.-) des coûts

*Ces subventions s'appliquent aux commerces référencés sur www.lausanne-repare.ch

Soutien communautaire

Projets durables

→ Jardin potager partagé ou participatif, association, épicerie durable, repair café, bibliothèque d'objets, etc.

50% (max. 10'000.-) des coûts

Vaisselle réutilisable

→ Pour manifestations ou fêtes

50% (max. 500.-) des coûts

Courses alimentaires à domicile

→ Ou collecte de déchets recyclables d'un volume max. de 60 litres

→ Pour les personnes à mobilité réduite

→ Dans le cadre du programme Coup d'Pouce

5.- au lieu de 15.-

Produits menstruels réutilisables

→ Liste des partenaires: Rañute, Moona, Qoozi

→ Code de réduction: PRIPMR24

20.- à faire valoir chez l'un de nos partenaires

Pour les conditions d'octroi détaillées de chaque subvention, merci de consulter www.prilly.ch/subventions

Alimentation durable

Obtention d'un label

→ Fait maison, Ecocook, Écotable, Fourchette verte ou équivalent

50% (max. 2'000.-) versés tous les 5 ans

Panier hebdomadaire de légumes

→ Pour les personnes au bénéfice d'un subside cantonal à l'assurance maladie

→ Informations sur les subsides sur vd.ch

400.- par année sur l'abonnement

Panier découverte de légumes

1 petit panier offert par ménage tous les 3 ans

LE FONDS DÉVELOPPEMENT DURABLE permet de financer des projets à destination de la population tels que l'action « Prilly replante votre haie ! », le déploiement de potagers urbains associatifs et le réseau de contenants réutilisables consignés « reCIRCLE ».

